

Assurance des particuliers/ Assurance habitation

## L'assurance pour la propriété louée (six logis ou moins par bâtiment)

Vous êtes propriétaire immobilier et possédez une ou plusieurs résidences que vous mettez en location? Nous avons des solutions personnalisées pour vous afin que vous ne vous souciez pas de savoir si vous êtes bien assuré mais bien du confort de vos locataires.

Vous désirez en savoir plus? Voici quelques questions communément posées.

- Comment fonctionne cette assurance?\*
- Et qu'en est-il de la protection responsabilité civile?\*
- Est-ce que ma protection responsabilité civile protège aussi la responsabilité de mes locataires?\*
- J'ai de la difficulté à trouver une assurance pour assurer une maison unifamiliale que je loue à un tiers.\*
- Je possède un bâtiment loué à des tiers de plus de 6 logis, puis-je l'assurer en assurance des particuliers ?\*

### Comment fonctionne cette assurance?\*

La protection des « biens » est habituellement assumée par une police « bâtiment et/ou contenu ».

Cette police couvre généralement :

- La garantie A : Bâtiment d'habitation\* dont vous êtes propriétaire et qui est loué à des tiers;
- La garantie B : Dépendances (Exemple : remise de jardin, garage détaché de votre maison etc...)
- La garantie C : Biens meubles (contenu)\* Pour protéger les logements « meublés » par vous
- La garantie D : valeur locative\* qui couvre la perte de revenus relativement à un risque couvert telle la mensualité d'un loyer.

### Et qu'en est-il de la protection responsabilité civile?\*

La garantie E : Responsabilité civile\* vous protège contre les conséquences financières en cas de responsabilité relative aux dommages corporels ou matériels causés involontairement à des tiers sur les lieux dont vous êtes propriétaire. Cette protection est, la plupart du temps extensionnée à partir de votre assurance principale. De ce fait, nous recommandons souvent que vos résidences louées soient assurées avec le même assureur que votre assurance principale. Ceci réduit grandement les complications en cas de sinistres.

### Est-ce que ma protection responsabilité civile protège aussi la responsabilité de mes locataires?\*

Aucunement, vos locataires doivent faire l'achat de leur propre police locataire occupant.

### J'ai de la difficulté à trouver une assurance pour assurer une maison unifamiliale que je loue à un tiers.\*

Effectivement, il est plus difficile d'assurer une maison unifamiliale louée à des tiers étant donné plusieurs facteurs dont le risque élevé relié à l'incendie, au mauvais entretien et à la responsabilité civile.

Donnez-nous une chance d'évaluer votre dossier et nous tenterons de trouver une solution pour vous aider.

**Je possède un bâtiment loué à des tiers de plus de 6 logis, puis-je l'assurer en assurance des particuliers ?\***

Généralement, à partir de 7 logis, nous vous offrons une protection en assurance des entreprises dont nous sommes aussi des spécialistes.

*\* Ces descriptions sont fournies à titre indicatif. Chacune des garanties énoncées dans ce texte est sujette à différentes conditions d'application, restrictions et exclusions contenues dans les formulaires. Les protections sont également sujettes à changement sans préavis. Veuillez vous référer aux formulaires de votre assureur et à leurs modifications.*

*Toutes activités illicites (exemple commerce de drogues) commises par vous, un membre de votre famille ou un de vos locataires pourraient rendre invalide votre contrat d'assurances. Le tout sujet au contenu du contrat de l'assureur qui couvre votre résidence.*